

Bruxelles, le 12 mai 2026 – Après 17h45 CET

Résultats des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac

Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de Solvac se sont tenues aujourd'hui à l'Event Lounge, Boulevard Général Wahis 16F à 1030 Bruxelles.

L'ensemble des résolutions de ces Assemblées a été adopté par les actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment approuvé :

- le dividende unitaire brut total de 5,81 € pour l'exercice 2025, constant par rapport à 2024
- la réélection de Monsieur Vincent de Dorlodot comme Administrateur non-indépendant pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2030
- la réélection de Monsieur Melchior de Vogüé comme Administrateur indépendant pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2030
- la nomination de Monsieur Etienne Raemdonck comme Administrateur indépendant pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2030, en remplacement de Monsieur Jean-Patrick Mondron qui, pour des raisons de convenances personnelles, n'a pas souhaité poursuivre son mandat d'Administrateur
- la nomination de Monsieur Jean-Christophe Tellier comme Administrateur indépendant pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2030.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les résolutions relatives aux modifications statutaires suivantes :

- la forme dématérialisée des actions, en complément de la forme nominative (article 6)
- la modification de l'article 7 lié aux conditions de détention des actions
- l'abrogation de l'article 8 prévoyant une procédure d'agrément préalable
- l'introduction d'un double droit de vote pour les actions nominatives détenues depuis plus de 2 ans (article 22).

L'entrée en vigueur au 1^{er} octobre de ces modifications statutaires a également été approuvée par l'Assemblée.

Le détail des résolutions, les résultats de votes ainsi que les slides des présentations sont disponibles dès le 13 mai 2026 matin sur le site internet de Solvac à l'adresse <https://www.solvac.be/gouvernance/assemblees-generales/>

Calendrier financier du paiement du solde de dividende de l'exercice 2025 :

- le 15 mai 2026 : date du détachement en Bourse (ex-date)
- le 21 mai 2026 : dernière date d'enregistrement des positions chez Euroclear (record date)
- le 29 mai 2026 : date de mise en paiement (payment date)

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA et de plus de 30 % dans le capital de Syensqo SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2025, sa capitalisation boursière s'élevait à 1,75 milliards EUR.

SOLVAC S.A. Investor Relations - Rue des Champs Elysées, 43 - B-1050 Bruxelles - Mail : Investor.relations@solvac.be

Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar - This press release is also available in English